

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Société d'une messe et aux prières. — II Correspondance romaine. — III L'apostolat au milieu des Galiciens du Manitoba. — IV Dans les Laurentides. — V Sainte-Anne-des-Plaines. — VI La robe de nocce : A ma mère. — VI Chronique diocésaine.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 15 novembre 1900.

M. l'abbé Pierre Boucher, du diocèse de Québec, décédé le 22 juillet dernier, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, ptre, *chancelier*.

AUX PRIERES

Sœur Marie-Alzire-Mercédès Lachaine-Mignault, des Sœurs Grises de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Montréal.

Sœur Marie des Victoires, née Marie-Adèle Collette, religieuse choriste des Sœurs de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Antoinette, née Hortense Leblanc, professe de chœur des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Hochelaga.

M. Auguste Deschênes, de Saint-Lambert, décédé à Montréal.

Mme Louis Audet dit Lapointe, décédée à Saint-Lambert.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 24 octobre 1900.

Le Souverain-Pontife vient de pourvoir à un certain nombre de charges vacantes dans la cour romaine. Ce n'est pas encore le grand mouvement qui devra avoir lieu après le consistoire, et qui sera déterminé par les nominations des nouveaux cardinaux ; c'est simplement le remplacement des vides créés par la mort du cardinal Mazzella, jésuite.

La préfecture des Rites avait été laissée à dessein vacante, car la veille des canonisations et béatifications qui allaient se faire cet été, le Souverain-Pontife ne voulait point pourvoir cette importante congrégation d'un titulaire qui aurait pu se trouver aux prises avec des difficultés imprévues. Il avait donné au cardinal Aloisi-Masella, prodataire, la charge de pro-préfet des Rites, et en cette qualité lui avait demandé de pourvoir à tout ce qui était nécessaire pour le plein succès de ces fêtes de la sainteté. L'initiative pontificale a eu les plus heureux résultats. Le cardinal Aloisi-Masella, rompu depuis de longues années à toutes ces difficultés, puisqu'avant d'être pro-dataire il avait été préfet des Rites, a présidé les canonisations. C'est grâce à lui que la lumière électrique a été introduite avec abondance à Saint-Pierre, initiative dont tout le monde l'a félicité.

— Quand la lumière électrique voulut se produire pour la première fois à Rome, cela n'alla pas sans peine, et on peut même dire que ce nouvel éclairage commença par un échec en bonne et due forme.

En 1880, la basilique de S. Lorenzo in Damaso venant d'être splendidement décorée de peintures et rouverte au culte. A l'occasion des fêtes qui se donnèrent alors, la commission ordonnatrice crut utile de faire concourir la lumière électrique qui venait de faire son apparition à Rome, et des lampes à arc furent mises dans l'église. Bien entendu elles ne devaient point remplacer la lumière liturgique, mais servaient à faire ressortir les ors brillant neuf, et à éclairer d'un jour plus éclatant les fresques retraçant des scènes de la vie de saint Laurent. Le cardinal Bartolini était alors préfet des Rites ; immédiatement il

inter
lamp
Qu
nisati
des l
meille
gloire
Trinit
ensem
duum
à Sai
décora
A part
cité de
liturgi

— I
qui éta
qu'il oc
encore

— L
n'est po
affaibli
pour sig
ses pièc
abus, il
porte co

— Le
ticane se
relevons
Léon XI
nouveaux
le plus é
et du bi
teurs.
L 3 4 n
nouveau v

interposa son autorité. Après un jour ou deux, on dut décrocher les lampes électriques et se contenter des cierges traditionnels.

Qu'aurait dit le docte cardinal s'il avait assisté aux fêtes de la canonisation à Saint-Pierre, où les cierges étaient en partie remplacés par des lampes à incandescence, qui, il faut l'avouer, produisaient le meilleur effet ? La couronne d'étoiles, par exemple, qui entourait la gloire du Bernin, où étincelait un transparent représentant la Sainte-Trinité et qui était puissamment éclairé par des lampes à arc, formait un ensemble dont il n'était pas possible de n'être point frappé. Le tri-duum pour saint Jean de la Salle, qui eut lieu quelques jours après à Saint-Louis-des-Français, employa le même système, et pour la décoration intérieure de l'église et pour l'illumination de la façade. A partir de ce moment, la lumière électrique avait conquis droit de cité dans les églises. Elle ne faisait point concurrence à l'éclairage liturgique, mais lui prêtait un nouvel et étincelant appoint.

— Le nouveau cardinal préfet des Rites est le cardinal Ferrata, qui était auparavant préfet des Indulgences et Reliques ; la charge qu'il occupait a été donnée au cardinal Cretoni, qui jusqu'alors n'avait encore aucune préfecture de congrégation.

— La santé du cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande n'est point aussi bonne qu'on pourrait le désirer. La vue surtout s'est affaiblie à un tel point que l'éminent cardinal n'y voit plus assez pour signer. Il a dû se faire faire une griffe pour signer les nombreuses pièces qui émanent de sa congrégation ; mais pour éviter tout abus, il tient constamment cette griffe fermée dans un tiroir dont il porte constamment la clef sur lui.

— Le Souverain-Pontife vient de faire publier à l'imprimerie Vaticane ses actes pontificaux faits pendant l'année 1899. Nous y relevons les documents suivants qui montrent la sollicitude de Léon XIII pour amplifier le royaume de Dieu en créant, soit de nouveaux évêchés, soit des vicariats apostoliques. Ces créations sont le plus éclatant témoignage du progrès que la foi fait dans les âmes, et du bien qui s'opère sous l'œil vigilant du premier des pasteurs.

Le 4 mai 1899, érection par bref *In principis apostolorum* du nouveau vicariat apostolique de Siam.

Le 8 mai 1899, lettres apostoliques *Catholicæ Ecclesiæ* détachant de l'archidiocèse de Lima dans le Pérou le territoire de *Ancachs*, et l'érigeant en diocèse qui prendra le nom de *De Huaras*, ville qui sera la résidence du nouvel évêque.

Décret du 27 août 1899 *Apostolica Sedes*, démembrant de l'archidiocèse de Guadalaxara le territoire qui s'appelle de *Aguas Calientes*, (des eaux chaudes) et en faisant un nouveau diocèse dont l'évêque siègera à la ville appelée de ce nom.

Lettre apostolique du 1 septembre 1899 *In sublimi*, divisant l'archidiocèse de Pondichéry et créant ainsi le nouveau diocèse de Kombakonam dans les Indes.

Lettres apostoliques du 23 décembre 1899 *Quæ catholico nomini*, séparant le vicariat apostolique du Tché-Ly ou de pé-Kin en deux parties, et donnant au nouveau territoire le titre de vicariat du Tché-Ly-Oriental, en assignant au nouveau vicaire apostolique comme résidence la ville de Young-ping-Fou.

— Voilà donc en une année cinq diocèses ou vicariats nouveaux dans l'Eglise ; et quelle plus belle réponse peut-on faire à ceux qui prêchent tous les jours que le catholicisme diminue, que la foi s'abaisse, s'étiolle et que les moments sont proches où elle doit être remplacée par un nouvel idéal ! Ces idées ont cours même en Italie, et les journaux, dits libéraux, font de grands efforts pour séparer la religion de l'Eglise. Ils admettent la première, et refusent de reconnaître la seconde, disant que si la religion est de Dieu, l'Eglise a été fondée par les hommes et n'est qu'une institution politique destinée à exploiter le sentiment religieux.

Le but de ces journaux serait d'arriver à une Eglise schismatique, ne relevant que de l'Etat, devenue son humble servante, asservie comme l'Eglise russe. Ils s'imaginent avoir trouvé la distinction qui doit sauver la situation, et que grâce à elle les fidèles pourront se séparer du pape sans cesser de pratiquer leur religion. Ils ne sont pas de leur époque ; les temps ne sont plus au schisme, et l'Eglise de France en a fourni, il y a un siècle, une démonstration d'une telle évidence que ce serait folie que vouloir la renouveler.

Rome, le 31 octobre 1900.

— Le Souverain-Pontife est en bonne santé, mais cependant se ressent de la fatigue continuelle des audiences qu'il est obligé d'ac-

cord
de l
au
fois,
été p
impo
chen
main
est t
elles
le tr
de v
ces p
102 s
Léon
accor
pèleri
enten
oublie
accor
ses la
—
une n
Siège
cardin
fera le
ne fire
ment l
en nul
héritag
faire au
loi des
un biai
d'Etat,
le faire
au Vati
nulle p
cardinal

corder. Malgré cela il a voulu recevoir lundi dernier le pèlerinage de la Sabine, uni au pèlerinage irlandais. Les pèlerins de la Sabine, au nombre de 5000, étaient venus en quatre trains spéciaux. Toutefois, malgré cette facilité apparente des communications, ce voyage a été pour beaucoup l'occasion d'un grand acte de foi, parce qu'il a imposé de dures fatigues. En effet, la Sabine n'a qu'une ligne de chemin de fer, et celle-ci cotoie presque constamment le Tibre, se maintenant par conséquent à la limite extérieure du pays, qui est très montagneux. Or nombre de personnes ont dû partir de chez elles à minuit et faire sept heures de route à pied pour aller rejoindre le train à la gare la plus voisine. Dans ces circonstances, il est facile de voir que le pèlerinage n'était point une partie de plaisir. Parmi ces pèlerins se trouvait une vieille femme qui avait atteint l'âge de 102 ans et que le cardinal Mocenni présenta au Souverain-Pontife. Léon XIII la félicita sur les longs jours que le Seigneur lui avait accordés et la preuve de force qu'elle avait donnée en faisant son pèlerinage à Rome. Cette bonne chrétienne fut tellement saisie en entendant le pape lui adresser si paternellement ces mots, qu'elle oubliâ la phrase qu'elle avait préparée : « Que le bon Dieu vous accorde les jours de ma vieillesse, » et ne trouva d'autre réponse que ses larmes.

— Les plus petits faits réssuscitent la question romaine : en voici une nouvelle preuve. Le cardinal Antonelli ayant reçu pour le Saint-Siège l'héritage du cardinal Faalconnerie, disposa des biens du cardinal défunt ; et, en vertu de son droit souverain, Pie IX transféra le titre nobiliaire à une autre. Les héritiers naturels du cardinal ne firent aucune opposition ; mais aujourd'hui, espérant probablement l'appui du gouvernement, ils tentent au tribunal une instance en nullité du testament et demandent à être mis en possession de cet héritage. Le premier pas de la procure était la citation qui devait se faire au Souverain-Pontife. Mais cela était impossible, car, de par la loi des garanties, le pape ne peut être cité. Alors les avocats prirent un biais, et, se basant sur le fait que le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat, est administrateur des biens du Saint-Siège, ils résolurent de le faire citer. Une autre difficulté surgit. L'huissier ne pouvait entrer au Vatican pour remettre la citation, et celle-ci aurait été d'ailleurs nulle par vice de forme. Alors l'huissier se mit à épier les sorties du cardinal secrétaire d'Etat, pour lui remettre en mains propres la

pièce de procédure. Les démarches furent longues ; l'huissier courait après la voiture du cardinal avec la tenacité d'un peau rouge sur le chemin de guerre, mais il n'avait pas encore pu l'atteindre. Finalement, sachant que le cardinal devait aller à Saint-Jean-et-Paul, il se posta à l'entrée de l'église, et à peine le cardinal descendait-il de voiture qu'il le saluait respectueusement et lui remettait la citation. Tout le monde a parlé à Rome de cette petite anecdote qui montre quel intérêt offrent toujours les moindres faits qui touchent au Vatican. Quant à l'issue du procès, il serait bien difficile de faire des pronostics ; toutefois il est assez probable que les héritiers en seront pour leurs revendications et qu'on pourra à cette occasion répéter le mot anglais *much about nothing*.

— Le Souverain-Pontife, imitant en cela ses prédécesseurs qui tous, depuis Alexandre VI, ont concédé la même faveur, va après la fermeture de la Porte-Sainte étendre le jubilé au monde entier. Cette extension cependant offre deux particularités. L'extension n'aura lieu que durant six mois à courir de la fermeture de l'année jubilaire ; et, de plus, le pape demande que l'on fasse vingt visites à quatre églises désignées par l'ordinaire. C'est en somme le jubilé romain transporté à l'étranger, avec les mêmes charges, les mêmes obligations. Et c'est justice, car on ne voit pas pourquoi un habitant de Montréal, par exemple, serait plus favorisé qu'un habitant de Rome.

Telle sera la règle ; maintenant il est certain que le Souverain-Pontife accordera aux ordinaires des facultés spéciales pour la modalité de ces visites. Dans les paroisses de campagne, où il n'y a qu'une seule église, on sera bien contraint, soit de commuer une partie de ces visites, soit de faire faire les visites aux autels de l'église. Sans cette concession, gagner le jubilé deviendrait dans les petits endroits une chose presque impossible.

— On sait que cette année les dix-neuf plus hautes cimes de l'Italie vont être consacrées au Christ-Rédempteur. Le Souverain-Pontife prépare en ce moment une encyclique qui commentera cet hommage à Notre-Seigneur, et développera les motifs que nous avons d'exprimer notre reconnaissance à Dieu pour l'inestimable bienfait de la rédemption. Le pape parle avec enthousiasme de cette encyclique pour laquelle il a fait beaucoup travailler cet été. Mais tous les diocè

ses d'
qui f
sign
la cro
fut po
rance.
de gra
tions s
era u
sanctif
avait e

— I
culte e
bois, r
plus ou
devra
vivent,
ainsi é
les qui
plus me
perman
occasio



dempto
toba. T
bien sp
mands,
testants

es d'Italie auraient désiré avoir une statue du Rédempteur, et ceux qui furent exclus par la commission voulurent néanmoins qu'un signe permanent de la grâce jubilaire resta sur leur territoire, et que la croix du Sauveur, étendant son ombre protectrice sur leur pays, fut pour tous les fidèles un signe de ralliement et un gage d'espérance. Aussi de tous les côtés des comités se sont formés pour élever de grandes croix de fer sur les cimes les plus élevées, et les souscriptions se couvrent de signatures. Souvent même la base de la croix sera une chapelle, où les prêtres pourront venir offrir le saint sacrifice, sanctifiant ainsi par le sang du Sauveur ces lieux dont le paganisme avait consacré la plupart au culte du démon.

— Le Souverain-Pontife a voulu de son côté prendre sa part à ce culte et a autorisé l'érection dans toutes les églises de croix en pierre, bois, métal, faites d'une manière conforme au style de l'édifice et plus ou moins grandes suivant la charité des fidèles. En dessous devra se trouver l'inscription suivante : *Jesus-Christus. Deus Homeo, vivit, regnat, imperat, MCM.* Le pape a attaché à toutes ces croix ainsi érigées une indulgence de cent jours, à gagner par tous les fidèles qui les baisseront et réciteront un *Pater*. C'est ainsi que dans la plus modeste église de village, les fidèles pourront avoir un souvenir permanent du grand jubilé, et se rappeler les grâces que Dieu à cette occasion a répandues par torrents sur le monde.

DON ALESSANDRO.

L'APOSTOLAT

Au milieu des Galiciens du Manitoba.

NOUS lisons dans la dernière livraison des *Annales de la Bonne Sainte Anne de Beaupré* :

Depuis quelques années, les missionnaires Rédemptoristes possèdent un établissement à Brandon, Manitoba. Trois Pères et deux Frères y consacrent leur vie au bien spirituel des catholiques français, irlandais et allemands, disséminés çà et là au milieu des nombreux protestants de la ville et de la contrée environnante. L'un

deux, le R. P. Delaere, se dévoue plus spécialement aux Polonais et Galiciens dont il a appris la langue, et qui n'ont au milieu d'eux aucun prêtre de leur nationalité. Sa Grandeur Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, lui a confié le soin de trois localités principales, où les Galiciens se trouvent réunis en plus grand nombre. Il visite chaque mois ces braves gens, et reste chaque fois au milieu d'eux plusieurs jours, entendant leurs confessions, bénissant leurs mariages, baptisant leurs enfants, et administrant les sacrements à leurs malades.

Dans un rapport adressé à son supérieur, le Rev. Père donne sur ce peuple, ses dispositions et ses habitudes religieuses, des détails qui ne manquent pas d'intérêt. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant ici quelques extraits de ce rapport.

“ Les Ruthènes, qu'on appelle ici généralement Galiciens, appartiennent au rite grec. C'est surtout cet élément qui demande notre soin, car si on ne les attire pas, il suffirait qu'un prêtre ruthène arrivât au milieu d'eux, pour que tous se jetassent à sa suite. Or les prêtres ruthènes sont mariés, et, naturellement, Mgr l'archevêque n'en veut pas...

En général, ce peuple est fort bien disposé à l'égard de la religion et du prêtre; il est très avide de la parole de Dieu et assez exact pour venir à la messe et à confesse. Il conserve encore toutes les fêtes qui étaient observées dans sa patrie...

Le jour de la fête du Sacré-Cœur, je me trouvais à Hunsvalley, et l'église était remplie de monde. Il faudrait là une nouvelle église, celle-ci étant trop petite et, de plus, située dans un endroit défavorable. Il faudrait aussi un instituteur qui connût l'anglais et le polonais, pour pouvoir instruire les enfants comme il faut, et leur apprendre le catéchisme, car la génération actuelle des enfants est bien en retard.....

L'état matériel de ce peuple est, en général, fort misérable. Il y a bien souvent deux, trois et quatre familles dans une seule chambre, qui sert en même temps de cuisine, de réfectoire et de dortoir...

Les Galiciens sont avides de petites croix, de médailles et autres objets pieux de ce genre. Je crois qu'il n'en est pas un seul — homme ou femme, — qui ne porte un

P
m
P
es
R
m
no
qu
ti



la t
l
céa
ven
Fra
le
dev
F
l'ân
Pou
dan
a en
le c
T
grax
les a
se, l
A
douc
aucu
Ils

petit crucifix suspendu au cou. D'autres, surtout les femmes, portent leur chapelet ostensiblement, et vont ainsi parmi les protestants qui se moquent souvent d'eux. Cela est d'autant plus remarquable que, dans leur pays, les Ruthènes n'ont pas de chapelets et ne le connaissent même pas.

A Pâques, comme ils ont la coutume de faire bénir leur nourriture, plusieurs de ces braves gens ont pleuré, parce qu'il n'y avait pas de prêtre pour donner cette bénédiction."

DANS LES LAURENTIDES

SI on lui eut dit, lorsqu'il était encore sur les bancs de l'Université, qu'un jour il irait exercer le ministère sacerdotal jusque dans les collines canadiennes, peut-être eut-il hoché la tête tout en souriant.

Mais ses idées ont bien changées : ce Canada, qu'au-delà de l'océan, il entrevoyait perdu dans les stepps recouvertes de neige, est devenu pour lui le prolongement de la terre de son pays. La Nouvelle-France est devenue sa nouvelle patrie, et il l'aime d'amour comme le sol où il est né et où il laissera ses os ; l'illusion a disparu devant la réalité splendide, il est heureux.

Pourquoi donc cette sympathie intense entre l'âme canadienne et l'âme française ? Il suffit de se connaître et de se voir pour s'aimer. Pourquoi cette réciprocité de goûts dans les choses de Dieu comme dans celles de l'homme ? Ah ! c'est qu'outre les liens du sang, il y a entre nos deux peuples une attirance intime qui se satisfait dans le christianisme intégral.

Tous deux sont nés dans les bras de la Vierge Marie, et ils ont grandi sur son cœur, en gardant toujours quelque chose du sein qui les a nourris, je veux dire cette fierté tendre, cette délicatesse exquise, le sens profond de la beauté et de la bonté.

Aucun peuple n'est plus incliné qu'eux vers la Vierge toute douce et vers la Reine toute puissante du ciel, et par conséquent aucun peuple n'est plus catholique.

Ils le sont essentiellement, et toute atteinte à leur religion c'est un

soufflet sur leur joue, un coup de poignard dans leur cœur. Se déca-tholiciser ce serait pour eux s'annihiler.

Dans les heures de détresse, ici comme là-bas, toujours le bras de Marie intervient et ramène la joie dans la tranquillité de l'ordre parfait.

J'ai souvent pu m'apercevoir combien cette divine Mère était chère dans les cités ; mais je crois que son culte atteint sa plénitude dans les campagnes : ceci sauvera cela.

Hier, tenez, je rencontrai une bande d'enfants revenant de l'école blottie dans les montagnes. Or savez-vous qu'elle était l'occupation de ces petites mésanges humaines ? Garçons et filles disaient leur chapelet tout haut. Et devant tant de grâce et de blancheur d'âme, arrêtant ma voiture antédiluvienne, j'ai senti une larme perler à ma paupière.

Quelques jours auparavant j'avais été témoin d'un fait du même genre au milieu des bois.

Près d'une croix rustique, surmontée d'un coq gaulois et traversée par une lance et un roseau, où viennent se rassembler les *habitants* pour réciter la prière à la Sainte Vierge pendant le mois de mai, je m'étais assis contre une érable pour réciter mon bréviaire. Et cependant que les oiseaux m'accompagnaient de leur chant, ma prière montait vers les cieux. Tout à coup arrive un blondin d'une neuvaine d'années, et croyant être seul il commence sa requête à la Vierge aimée. « Bonjour maman » dit-il d'abord, et il entre dans ses confidences filiales.

Surpris et ému de cette naïve et touchante piété, je sors de ma cachette improvisée et j'interroge le petit visiteur de Marie. Il me répondit qu'il venait ainsi chaque mardi, jour de congé, dire bonjour à la Sainte Vierge, lui rendre compte de la semaine et lui demander secours pour la suivante.

Et comme je le félicitais de cette coutume, il me répliqua qu'il ne pouvait pas s'empêcher de venir ainsi faire son pèlerinage hebdomadaire, que c'était pour lui un besoin et qu'il n'y manquait jamais.

Ils sont légion ces traits de candeur et d'amour à Marie dans ce pays ; et comme ils doivent réjouir son cœur et compenser les tristesses de son âme !

Sur le bateau qui transportait les volontaires canadiens dans les champs de bataille du Transvaal, je le sais de l'un d'eux, une des oc

cupations favorites, le soir sur le pont, c'était de réciter le chapelet à Marie, Etoile de la mer et Reine des combats.

Tout cela, c'est de la grâce et de la gloire en germe. Voilà pourquoi je crois et j'espère aux lumineuses destinées du Canada de demain ; voilà pourquoi j'ai tant aimé Montréal, Ville de Marie, dont l'illustre Mgr Ireland, de Saint-Paul, m'écrivait cette année en l'appelant « la Rome de l'Eglise américaine ».

L'abbé LELEU.

Monte Bello, 6 novembre 1900.

SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

LA paroisse de Sainte-Anne-des-Plaines peut, à bon droit, se louer d'avoir un cimetière dont le site choisi et le bel entretien inspirent un grand respect pour la demeure des morts. Depuis longtemps déjà les fidèles de cette paroisse se sont distingués par un zèle édifiant pour le culte des morts. Cette année ils ont voulu donner à leurs visites au cimetière, le jour de la Toussaint, un éclat inaccoutumé et un cachet de grandeur imposante, qui ont profondément touché ceux qui en ont été témoins.

Profitant de la présence d'un Rév. Père Jésuite, qui avait prêché les jours précédents une retraite aux élèves du couvent et donné le sermon de la fête, M. le curé, aidé par le Rév. Père, a organisé pour la soirée un pèlerinage aux flambeaux dans le cimetière. La paroisse entière fut invitée à assister au chant des Vêpres des Morts. On peut dire que personne n'a manqué à l'invitation ; hommes, femmes et enfants, tous se sont empressés de venir.

Chaque personne devait se procurer un cierge. Le cimetière était préparé pour une illumination. Avant l'office, des fanaux furent suspendus au-dessus de toutes les tombes. Au fond du cimetière une chapelle du Sacré-Cœur était illuminée avec des lanternes chinoises. Les allées, éclairées par des lampes fixées sur des supports, jetaient une pâle lumière, dont les rayons semblaient er-

rer comme des fantômes à travers les monuments. Le temps était à souhait, doux, calme et sombre; pas la moindre brise ne soufflait dans l'air.

A 6.30 heures les Vêpres ont été psalmodiées; au moment du *Magnificat*, le célébrant a béni les cierges que les fidèles ont teuu allumés pendant le chant du cantique.

A ce moment, l'assistance sortit de l'église et se mit en marche vers le cimetière, en récitant le chaplet à haute voix.

C'était un spectacle impressionnant. Sous ce ciel couvert, les centaines de lumières formaient dans les rangs de la procession comme une longue vague de flammes qui s'en allait à travers les tombes; on eut dit que les âmes des trépassés sortait de leurs demeures pour s'unir aux vivants dans une commune prière.

La foule avait ordre de se presser autour de la grande croix qui s'élève au centre du cimetière.

Là, monté sur une estrade, le Rév. Père a fait chanter par tout le monde quelques versets du *De profundis*; puis, dans une allocution touchante, a parlé du culte des morts. Sur un pareil théâtre, tous les cœurs étaient émus et bien des larmes ont été versées.

Après son allocution, le Rév. Père a fait entonner à la foule le *Libera*; puis chacun s'est retiré dans un profond silence.

Ceux qui ont assisté à ce pèlerinage avoient qu'ils n'ont jamais été témoins d'un plus impressionnant spectacle.

J.-E. D., ptre.

3 novembre 1900.

LA ROBE DE NOCE

A ma mère

I

Sonnez vieux carillons ! Vibrez cloches d'airain !
 Ebranlez le clocher qui sur nos fronts se penche !
 Voici la fiancée, en belle robe blanche !
 Ses yeux sont rayonnants, son visage est serein,
 Elle vient, au saint lieu, jurer amour, tendresse,
 A l'amant qui la suit, le cœur plein d'allégresse.

Dingue, dingue, din, don. Tel résonne au lointain,
 Dans un ciel calme et pur, la joyeuse volée ;
 Charmés par ce concert, l'oiseau de la vallée
 Mêlé sa voix légère à la voix de l'airain,
 Le papillon voltige à l'ombre du bocage,
 L'abeille butinant bourdonne sur la plage.

Mais pourquoi ce soupir ? O mère ! à qui ce pleur ?
 Quand tout ici sourit pourquoi donc cette larme ?
 — Je l'ignore. Et pourtant.....cette robe m'alarme,
 Je crains que ce beau jour ne précède un malheur.
 Oui ! cette robe-là me semble un blanc suaire.
 Je sens que mon enfant n'est plus de cette terre !—

II

Dongue, dongue, din, don. Huit ans plus tard, hélas !
 Au coucher du soleil, la voix des mêmes cloches,
 S'élançant du vallon aux cimes les plus proches,
 Réveilla les échos de ce funèbre glas.
 Le moisonneur aux champs suspendit son ouvrage,
 Les oiseaux attristés cessèrent leur ramage.

Et puis on vit l'époux, la mère, les aïeux,
 S'avancer à pas lents en suivant une tombe.
 — Comme la tendre fleur aux vents d'hiver succombe,
 L'épousée, encor jeune, avait fermé les yeux.
 Tel qu'au jour de l'hymen, (ô jour de gaieté franche !)
 Elle portait encor la même robe blanche.

CHRONIQUE DIOCESAINE

ON constate, cette année, une augmentation très appréciable dans le nombre des élèves qui fréquentent nos institutions scolaires. L'abondance de la dernière moisson y contribue pour une large part, surtout dans les établissements qui recrutent leurs étudiants parmi la classe agricole des campagnes.

Les sept collèges classiques du diocèse de Montréal comptent plus de 2000 élèves. Les quatre cinquièmes environ de ce nombre se destinent au sacerdoce ou aux carrières libérales ; les autres appartiennent au cours commercial, ou suivent les classes préparatoires aux cours classiques et commercial.

Le nombre total des élèves peut paraître, à première vue, hors de proportion avec la population catholique du diocèse. Mais pour qui sait que nos collèges reçoivent des élèves de toutes les provinces de la Confédération et même des États-Unis, ce chiffre n'a rien d'excessif.

La haute valeur de l'instruction qu'on y donne, la renommée qui s'attache à leurs méthodes, le peu de frais qu'ils exigent, en font des institutions recommandables à tous les titres. Rien d'étonnant dans ces conditions qu'ils reçoivent du peuple un si précieux encouragement.

On sait aussi que la plupart des prêtres du clergé canadien des États-Unis ont fait leur cours d'études dans les collèges classiques de la Province de Québec. On peut en dire autant de ceux qui, parmi nos compatriotes de l'étranger, exercent les fonctions publiques les plus élevées. Nos collèges travaillent donc à l'extension de l'influence de l'Eglise et de nom français en Amérique ; ils ne sont pas trop nombreux pour une si noble tâche.

* * *

Cette année, la rentrée des classes au collège Joliette a eu un caractère spécial de joyeuse activité. Les élèves s'installaient dans une construction toute neuve élevée pour eux à grands frais, sans cesser pour cela d'habiter le corps de logis qu'ils ont toujours occupé.

Le nouveau bâtiment mesure 75 pieds en longueur sur la largeur de l'édifice principal dont il est le prolongement.

Les élèves continueront à prendre leurs récréations en commun ; mais il y aura deux salles d'étude, deux vastes dortoirs, et toute une longue suite de classes spacieuses, bien éclairées, occupant, avec les laboratoires nécessaires aux classes de philosophie, le troisième étage.

Les salles de musique occuperont désormais l'extrémité nord de la grande salle de récréation.

La nouvelle construction laisse à l'usage des professeurs, dans la partie du collège qu'ils habitent, plusieurs chambres qui avaient été forcément transformées en classes et qui retournent à leur destination première.

Tel qu'il existe maintenant, le nouveau collège offre tous les avantages désirables quant à la santé et au confort des élèves.

Les hautes terrasses du parterre, les allées régulières et ombragées de la grande cour, le jet d'eau avec sa promenade circulaire, le nouveau jeu de balle recouvert, sans parler de choses plus intimes, tout a été mis en œuvre pour faire de cet endroit plein d'air et de soleil un séjour agréable à la jeunesse étudiante.

* * *

Le nombre des élèves du grand séminaire de Montréal a augmenté considérablement, ces dernières années. Il atteint maintenant le chiffre de 271 séminaristes présents, le nombre des inscriptions ayant dépassé 280. 70 appartiennent au diocèse de Montréal. Les autres sont répartis dans 36 diocèses tant des Etats-Unis que du Canada. Depuis quelques années, le nombre des cellules était devenu insuffisant. La construction du magnifique séminaire de philosophie n'avait fait qu'ajourner la décision que viennent de prendre les messieurs de Saint-Sulpice.

En présence des nouveaux besoins, ils ont résolu d'ajouter un nouveau bâtiment au séminaire actuel. La nouvelle construction, dont les fondements viennent d'être commencés, mesurera 80 pieds en longueur sur la largeur du corps de logis parallèle à la rue Sherbrooke. La nouvelle

salle des exercices, éclairée sur trois côtés, occupera le premier étage et pourra facilement contenir 300 sièges. Les étages supérieurs seront divisés en cellules à l'usage des séminaristes.

* * *

Les Sœurs de la Providence ont célébré, par un triduum d'action de grâces, l'approbation définitive et solennelle des constitutions de leur communauté.

Elles connaissaient depuis longtemps l'heureuse nouvelle ; mais elles ont voulu que leur dévoué supérieur ecclésiastique, M. le chanoine Archambault, fut de la fête. C'est à lui, en effet, qu'elles doivent en grande partie le succès de leurs démarches auprès du Saint-Siège.

* * *

Les anciennes élèves de Villa-Maria ont enrichi la chapelle de leur Alma Mater d'un orgue nouveau qui a été inauguré le 4 novembre.

Mgr Racicot a présidé la cérémonie.

M. l'abbé R. Labelle a prononcé l'allocution de circonstance.

* * *

La béatification récente de deux Carmes martyrs, le Père Rédempt de la Croix et le Frère Denis de la Nativité, a donné lieu au triduum célébré, la semaine dernière, par les religieuses carmélites de Montréal. On solennisait en même temps le 25^e anniversaire de la fondation du premier Carmel canadien, ainsi que les noces d'argent de la Mère Marie de Saint-Joseph, supérieure actuelle.

Mgr Emard a ouvert les fêtes du triduum par une messe pontificale, chantée dans la chapelle du couvent.

Chaque jour, il y eut messe solennelle et sermon, et dans l'après-midi bénédiction du Saint-Sacrement.

LUDOVIC D'EU.